

Conseil communal du 27 mai 2019

Question orale : Epandage du glyphosate sur le terrain de foot de Stembert :
gestion de la crise – communication – actions correctives

Chers membres du conseil communal,

Nous avons appris par voie de presse l'épandage du glyphosate sur un terrain de football à Stembert, le 30 avril 2019 à 9h du matin, en plein cœur du quartier et à proximité d'une école communale (maternelle et primaire).

Ecolo s'est exprimé publiquement en dénonçant un scandale sanitaire et écologique, estimant que ce chantier ne répond pas à de multiples exigences et estimant que la majorité PS-MR-NV n'a pas géré correctement ni ce projet, ni la crise qui s'en est suivie. Ecolo demande toute la transparence sur cette infraction.

Je souhaiterais pour ce conseil que le collège communal, et en particulier l'Echevin des Travaux et des Sports M. Malik BEN ACHOUR, et l'Echevin de l'Environnement, M. Jean-François CHEFNEUX, nous apporte des réponses claires aux nombreuses questions que nous avons listées :

Sur le projet en tant que tel :

- Comment se fait-il que la Ville de Verviers n'ait toujours pas interdit l'utilisation de produits toxiques et cancérigènes comme le glyphosate dans ses marchés publics ? (cf. interpellation de Pauline Dumoulin déjà en 2014 à ce sujet)
- Pourquoi un herbicide a-t-il été épandu sur le terrain à proximité d'une école alors que la réglementation interdit l'épandage à moins de 50 mètres d'une école (la distance est de 3,80 m) ?

Pour rappel, l'arrêté du Gouvernement Wallon 11/07/2013, section 2, art.4 stipule :
« L'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les lieux fréquentés par un public « vulnérable » (ex. enfants) est strictement interdite depuis le 1^{er} juin 2018 ».

Sur la préparation du chantier :

- La Ville de Verviers a installé des panneaux d'interdiction de stationnement 24h avant le début du chantier avant l'épandage ? Pourquoi ne pas avoir balisé le terrain aussi ?
- Un représentant de la Ville était-il présent sur le site avant que le chantier ne débute justement pour vérifier les actions préparatoires ?
- Pourquoi la Ville de Verviers a laissé le prestataire commencer son chantier sans avoir reçu les fiches techniques et sans avoir réalisé le balisage nécessaire ?

- Un deuxième produit a-t-il été utilisé en plus du glyphosate ? Pouvez-vous nous confirmer cette information et nous donner plus de précision à ce sujet ?
- La concentration du produit a-t-elle été vérifiée avant l'épandage ? Un certificat de conformité a-t-il été produit ?

Sur la gestion de la crise :

- Comment avez-vous eu connaissance de l'épandage du glyphosate sur le terrain ? Quelles mesures avez-vous prises dès la connaissance de cette infraction ?
- Où en est l'enquête et quels manquements ont été constatés jusqu'à présent ? La Ville a-t-elle déposé plainte à ce jour ? Sur quels motifs ?
- Avez-vous reçu des réponses ou des clarifications du prestataire de service ?
- Pourquoi le terrain n'a pas été balisé depuis la connaissance des faits ?
- Une rencontre avec les riverains et le personnel de l'école est-elle prévue ? Avec quel spécialiste pouvant apporter des réponses ?

Sur l'impact environnemental :

- Une étude d'impact a-t-elle eu lieu et avez-vous pu circonscrire l'impact de l'épandage du glyphosate sur l'écosystème local ? Sur les riverains ? Sur le potager collectif à proximité ? Sur les animaux de compagnie ?
- Comment la ville va-t-elle intégrer les nouvelles exigences environnementales dans ses futurs cahiers des charges des marchés publics ?

Ecolo demande que la majorité tire les leçons de cette infraction pour que cela ne se reproduise plus à l'avenir. Un sursaut est nécessaire car ce qui s'est produit est grave. **C'est pourquoi Ecolo proposera une motion sur l'interdiction du glyphosate (rédigée en concertation des chefs de groupe), ou plus généralement, de l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire de la Ville de Verviers.**

Hajib EL HAJJAJI
Chef de groupe Ecolo à la Ville de Verviers